RÉSERVATIONS VACANCES – NOËL 2026

Du lundi 21 au jeudi 31/12/2026 inclus

- Clôture réservation par formulaire papier : mercredi 25/11/2026
- Clôture réservation par portail famille : dimanche 29/11/2026

Nom de l'accueil de loisirs de l'enfant :

Enfant		Famille	
Nom		Nom	
Prénom		Téléphone 1	
Date de naissance		Téléphone 2	

Les Accueils de loisirs ouverts pour les vacances de Noël 2026 :

- S. Guyot accueille les enfants des écoles maternelles : P. Bert, P. Brossolette, R. Desnos, G. Brassens, F. Léger, P. Neruda, L. Lagrange et J. Prévert.
- L'accueil Léo Lagrange accueil l'ensemble des collégiens du Club Ados.
- Jean de la Fontaine accueille les enfants des écoles maternelles : J. de la Fontaine, A. Frank, J. Curie et Sévigné.
- D. Casanova accueille les enfants des écoles maternelles : J. Jaurès, M. Pagnol, D. Casanova, P. Langevin « côté Seine », P. Langevin ; et les enfants des écoles élémentaires : J. Ferry, J. Jaurès, P. Langevin « côté Seine », P. Langevin.
- J. Auriol accueille les enfants des écoles élémentaires : J. Curie 1 et 2, Turgot 1 et 2, P. Neruda, L. Lagrange, P. Bert, G. Brassens et P. Brossolette.

ATTENTION : les 24 et 31 décembre, fermeture exceptionnelle des structures à 18 h. Merci de votre compréhension.

Planning du 21 au 25 décembre " Semaine 1

Enq t kdr	Kt mch 10.01	L `qch 11.01	L dqpqdch 12.01	I dt ch 13.01)	Udmcqdch 14.01 'eudhU(
Matin	☐	☐	☐	☐	Edq W
Midi Repas	☐	☐	☐	☐	Edq W
Après-Midi	☐	☐	☐	☐	Edq W

Planning du 28 au 31 décembre " Semaine 2

Enq t kdr	Kt mch 17.01	L `qch 18.01	L dqpqdch 2/.01	I dt ch 20.01)	Udmcqdch 'E
Matin	☐	☐	☐	☐	Edq W
Midi Repas	☐	☐	☐	☐	Edq W
Après-Midi	☐	☐	☐	☐	Edq W

COÛT ET RÉGLEMENT

Mémo pointage	Coût de la réservation
Journée avec repas : Matin + Midi repas + Après-midi	Journée avec repas : _____ € × _____ = _____ €
Matin avec repas : Matin + Midi repas	½ journée avec repas : _____ € × _____ = _____ €
Matin sans repas : Matin uniquement	½ journée sans repas : _____ € × _____ = _____ €
Après-midi avec repas : Midi repas + Après-midi	TOTAL À RÉGLER : _____ €
Après-midi sans repas : Après-midi uniquement	

INFORMATIONS

INSCRIPTIONS VACANCES

POUR LES VACANCES SCOLAIRES
INSCRIPTION ET REGLEMENT D'AVANCE, OBLIGATOIRES

- Les formulaires de réservation non accompagnés du règlement seront systématiquement refusés et retournés à l'expéditeur.
  Passée la date de clôture des réservations, les demandes de réservations sont étudiées au cas par cas et peuvent être acceptées en fonction des places disponibles dans les accueils de loisirs.

- Les réservations sont fermes et définitives. La facture sera envoyée par courrier avant le 1er jour des vacances. Ne pas cumuler le règlement des vacances avec une autre facture. Les chèques seront encaissés au plus tard 15 jours avant le 1er jour du début des vacances. Lors de la venue sur l'accueil de loisirs, vous devez vous munir de votre facture en cas de contrôle sur les plannings d'appel par les animateurs.
  - Aucune modification ne sera autorisée :
  - Aucun échange de jour
  - Pas d'achat de jour supplémentaire
  - Pas de changement de formules entre la journée et la ½ journée

  Aucun remboursement n'est possible. Seules, les journées et ½ journées d'absences justifiées par un certificat médical transmis dans un délai de 10 jours à la Direction de Sartrouville Animation feront l'objet d'un avoir ; au-delà les journées seront perdues. Aucun report ne sera effectué sur une autre facture.

- Les enfants constatés présents sur un accueil de loisirs, alors que le responsable légal n'a ni effectué de réservation ni réglé la journée à l'avance, ne pourront être admis pour des raisons réglementaires. Le responsable légal sera tenu de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

- Horaires : une tolérance d'1/4 d'heure est accordée pour les formules en 1/2 journée (12h/12h15 et 13h30/13h45) aux familles devant déposer et reprendre des enfants sur un accueil de loisirs maternel et primaire.

Rappel : votre nouvelle tarification 2026/2027 est appliquée à partir du jour de la rentrée scolaire. Toutes les familles dont la nouvelle tarification ne pourra être établie faute de quotient familial CAF à jour*, se verront appliquer le tarif maximum sans aucune possibilité de régularisation.

*Si vous n'avez pas de quotient familial à la CAF des Yvelines, vous devez nous adresser le ou les dernier-s avis d'imposition sur les revenus et la notification de vos prestations CAF de moins de 3 mois.

Attention : La mise à jour des dossiers est sous votre responsabilité, il est impératif que celle-ci soit réalisée dès que nécessaire (numéro de téléphone, adresse email…).

Date : ……/……/ …….. Signature